Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0099-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11/09/2026	Le **vingt et un septembre deux mille vingt-six** à vingt heures trente,
Date d'affichage 21/09/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....23	**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Laetitia GUISTEL, Tom MAHÉ, Pascale PALARD, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT et Gwenaele ALBERTELLI formant la majorité des membres en exercice. **Absents excusés avec procuration :** Hermann TYNDAL pouvoir à Tiffany MINO Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Josiane PACHOLSKI pouvoir à Daniel DESSOGNE Michael GUYONNET pouvoir à Patrice SAINTON
Réf : 2026-076 Objet : ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE PARCELLES ET CHEMINS DE L'AFR Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/09/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/09/2026 Le Maire, A. MOMON	**Secrétaire de séance :** Pascale PALARD

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0099-DE

Réf : 2026-076- ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE PARCELLES ET CHEMINS DE L'AFR

Vu les délibérations du Conseil municipal du 20 septembre 2018 relatives à la dissolution des Associations Foncières de Remembrement ;
Vu la délibération du 14 novembre 2018 relative à la reprise de leur actif et de leur passif ;
Vu les arrêtés préfectoraux des 17 octobre 2019 et 20 juillet 2020 portant dissolution des associations foncières concernées ;
Considérant qu'il convient de finaliser juridiquement le transfert de propriété des chemins et parcelles des anciennes Associations Foncières de Remembrement au profit de la commune ;
Considérant que cette finalisation nécessite la signature d'un acte de transfert ainsi que des documents nécessaires à cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentes,

- d'autoriser le transfert de propriété des chemins et parcelles des anciennes Associations Foncières de Remembrement au profit de la commune, conformément aux éléments du dossier.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/09/2026

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-sur-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Palard

Alain MOMON
Maire
28 sept. 2026